



Signé un compromis avant le resultat du généalogiste

Par **thicheyenne**, le **06/11/2011** à **15:06**

Bonjour,

je veux acheter une maison d'une personne décédé il y a 4 mois c'est le notaire qui s'en occupe , cette personne n'avait pas d'enfant mais avait 2 frères qui sont les héritiers le notaire me dit qu'ils sont obliger de faire des recherches par un généalogiste pour être sur qu'il n'y a pas d'autres héritiers. car le notaire n'a pas le livret de famille de la personne dcd ...il faut attendre le resultat fin novembre

ma question : puis je signé le compromis de vente avant le résultat du généalogiste sous réserve par exemple que s' ils trouvent d'autres héritiers qui ne veulent pas vendre ou que le prix ne leurs conviennent pas qu'ils puissent cassé la vente sans que les héritiers est des pénalités , mais que je recupère juste le % que j'ai donner au notaire pour le compromis un grand merci aux des personnes qui peuvent me renseignés

Par **edith1034**, le **06/11/2011** à **15:24**

la vente sur une succession future est interdite !

pour tout savoir sur le compromis de vente immobilier :

<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **thicheyenne**, le **06/11/2011 à 15:27**

merci edith

Par **mimi493**, le **06/11/2011 à 16:45**

[citation]la vente sur une succession future est interdite ! [/citation] mais la personne est décédée, la succession est ouverte, ça ne s'applique pas

Par **thicheyenne**, le **06/11/2011 à 18:08**

oui mimi la personne est décédé il y a 4 mois

Par **edith1034**, le **07/11/2011 à 08:46**

oui mais les héritiers non encore connus en attendant le travail du généalogiste !